



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tchecoslovaquie

Question écrite n° 8938

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des droits de l'homme en Tchecoslovaquie. En effet, le jour même où ce pays, en approuvant le texte de Vienne, s'engageait plus avant dans la défense des libertés fondamentales, ce jour même, il se lançait dans une vague de repression comme il n'en avait plus été vu depuis de nombreuses années. Les arrestations se sont multipliées dans les milieux d'opposition ; les trois porte-parole de la charte 77 sont maintenant sous les verrous. En conséquence, il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui indiquer les garanties obtenues en matière de respect des droits de l'homme par M le Président de la République lors de son récent voyage dans ce pays, et, d'autre part, de bien vouloir prendre des mesures tant économiques que politiques afin que les autorités tchecoslovaques cessent de tenir un double langage, de repression à l'intérieur et d'ouverture à l'extérieur.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la question des droits de l'homme, ou qu'elle se trouve posée, revêt aux yeux du Gouvernement français un caractère prioritaire. Lors de sa visite en Tchecoslovaquie les 8 et 9 décembre derniers, Monsieur le Président de la République a appelé l'attention de ses interlocuteurs sur l'importance qui s'attachait au plein respect de ces droits et des libertés fondamentales. Dans son discours à l'occasion du dîner officiel offert en son honneur par le président Husak, il a souligné notamment que « l'Europe à laquelle la France entendait travailler serait une communauté de peuples libres et d'états indépendants, où personne ne menacerait personne, où le droit des personnes serait respecté et où nul ne subirait la loi d'autrui ». Par ailleurs, Monsieur le Président de la République a tenu à rencontrer au cours de son séjour des représentants de plusieurs mouvements d'opposition. Les manifestations qui se sont déroulées à Prague à la mi-janvier pour commémorer le vingtième anniversaire de la mort de Jan Palach ont été brutalement réprimées par les autorités tchecoslovaques qui ont procédé à un certain nombre d'interpellations et d'arrestations. Certaines personnes ont été libérées ; d'autres, comme le dramaturge Vaclav Havel, sont toujours privées de liberté et menacées de procès. Le Gouvernement français est intervenu auprès des autorités tchecoslovaques pour qu'il soit mis fin à de tels agissements contraires aux engagements internationaux, notamment dans le cadre du processus de la CSCE, auxquels la Tchecoslovaquie a souscrit et pour que toutes les personnes arrêtées lors de ces manifestations soient relâchées.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8938

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 406